

TRAIL DES GRISEMOTTES RÈGLEMENT 2021

Article 1 : PARCOURS

Trois parcours sont proposés :

- 12 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais.
- 20 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais.
- 32 km en nature : Départ / Arrivée : Salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais.

Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes :

- nés en 2005 et avant pour le parcours de 12km (autorisation parentale nécessaire pour les coureurs mineurs).
- nés en 2001 et avant pour les parcours de 20 et 32 km.

D'autre part les participants devront présenter :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Une autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

- Un pass sanitaire : ce pass sanitaire sera contrôlé lors du retrait du dossard, avant d'accéder sur le site de départ de la course. Le dossard fera ensuite office de pass sanitaire. Les accompagnants des coureurs devront également présenter leur pass sanitaire s'ils veulent accéder au site de départ et arrivée. Le port du masque est obligatoire sur le site de départ, sur la ligne de départ et sur les ravitaillements.

Article 3 : HORAIRES ET CHRONOMÉTRAGE

Départ des courses le Dimanche 17 octobre 2021, à la salle polyvalente de Quincié :

- à 9h00 pour le 20km et le 32 km

- 9h45 pour la course enfant

- 10h15 pour le 12 km

Article 4 : RAVITAILLEMENTS

Sur le parcours de 12 km : 1 ravitaillement liquide km 6

Sur le parcours de 20 km : 1 ravitaillement liquide km 9

Sur le parcours de 32 km : 2 ravitaillements liquide km 9 et km 26 et 1 ravitaillement solide km 20

Porte-bidon toutefois conseillé sur cette course nature.

Aucun gobelet ne sera présent sur les ravitaillements, les coureurs devront prévoir leur gobelet

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée pour tous les parcours.

Un repas beaujolais est prévu à l'arrivée et est inclus dans le prix des courses.

Respectez la nature : Ne jetez rien en dehors des zones de ravitaillement - Disqualification si non-respect de ce point du règlement.

Article 4 : SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée jusqu'à 14h30 (cibistes, secouristes, ambulance, médecin, commissaires de course). Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et doit souscrire une assurance en responsabilité civile en cas d'accident.

Article 5 : ASSURANCE

L'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route en Responsabilité Civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Le coût de l'engagement est fixé à :

- Parcours 12 km: 15 €
- Parcours 20 km : 17 €
- Parcours 32 km : 22 €
- Course enfant : gratuite (inscriptions sur place)

Une majoration de 5€ pour chaque course sera appliquée à partir du Samedi 9 Octobre 2021.

Des repas accompagnant seront proposés lors des inscriptions sur internet (coût 5€). Il sera également possible d'acheter des repas accompagnant la veille et le jour de la course (coût 10€)

Chaque coureur devra fournir son certificat médical en version digitale en amont de la course.

Les inscriptions se feront par internet :

<https://www.traildesgrisemottes.com>

ou

<https://www.yaka-inscription.com/trailgrisemottes2021>

Inscription sur place possible la veille de la course. Pas d'inscription sur place le jour de la course.

Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

A la salle polyvalente de Quincié-en-Beaujolais : Samedi 16 octobre 2021 de 15h à 17h30 et le Dimanche 17 octobre 2021 de 7h30h à 10h.

Article 8 : CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

Une Bouteille de Beaujolais à tous les arrivants.

Paniers garnis et lots aux vainqueurs scratch.

La remise des prix se fera à partir de 12h.